

B. Opération Libremeuse

Rechercher dans l'eau est un travail d'équipe

BRUXELLES - Liège, 25/04/2007. – Sept personnes disparues ont été retrouvées et 500 véhicules ont été repêchés depuis le début de l'opération Libremeuse et ce, jusqu'au mercredi 25 avril 2007. L'opération Libremeuse de la Cellule des Personnes Disparues a débuté le 8 juin 2006.

Avoir retrouvé ces personnes disparues signifie que 7 familles, qui ne savaient pas ce qui était arrivé à l'un de leur proche, peuvent clôturer une pénible période d'incertitude.

Pour Libremeuse, des recherches sont organisées dans la Meuse et dans le canal Albert. L'opération est dirigée par le procureur général Visart de Bocarmé de Liège et ce, en concertation avec les responsables du ministère wallon « Transport et Equipement » (MET).

Chaque semaine, l'équipe essaye de travailler 2 jours dans l'eau.

Libremeuse couvre environ 82 km de la Meuse entre Namur et la frontière néerlandaise et environ 18 km du canal Albert entre Liège et Kanne.

En hiver, quand le courant de la Meuse est trop important, l'équipe travaille principalement dans le canal.

Pour l'instant, 65 jours ont été consacrés aux recherches dans l'eau.

15 heures après la disparition

La personne disparue qui est vraisemblablement restée le plus longtemps dans l'eau de la Meuse était un homme de Namur qui avait disparu 10 ans plus tôt.

En outre, l'équipe de l'opération a un jour été appelée pour une disparition qui datait du jour précédant. Sur place, l'équipe a, 15 heures après la disparition d'une femme, retrouvé sa voiture et son corps.

Volés

La majorité des véhicules (86%) qui sont repêchés de la Meuse et du Canal Albert étaient signalés volés. Et, logiquement, il s'agit de véhicules de marques qui sont le plus souvent volées (Volkswagen, Ford et Opel).

Certains véhicules ont également été utilisés pour accomplir des attaques à main armée

ou ont été carjackés. Par exemple, des gilets pare-balles ont été découverts dans un des véhicules retrouvés.

Des 500 véhicules repêchés, il n'y en a probablement qu'une dizaine qui ont été jetés dans la Meuse dans le but d'escroquer la compagnie d'assurance via une fausse déclaration de vol.

Silures

Les enquêteurs repêchent aussi d'autres choses. Un jour, ils ont remonté à la surface un obus de la première guerre mondiale. Ils ont alors dû faire appel au SEDEE.

Très régulièrement, les véhicules sont remplis d'anguilles, de silures et d'écrevisses. Dans le coffre d'un véhicule qui a été repêché de la Meuse aux environs de Huy, on a retrouvé un silure d'à peu près 1,20 m de long et de 30 kg. Le poisson a probablement dû passer presque toute sa vie dans ce coffre.

Tous les animaux repêchés sont remis vivants dans l'eau.

Travail d'équipe

Chaque personne disparue et chaque véhicule retrouvés dans l'eau sont découverts grâce à un échantillon de travail d'équipe coordonné par la Cellule des Personnes Disparues de la Police Fédérale.

La préoccupation principale des enquêteurs et de leurs partenaires est de retrouver une personne disparue et de mettre fin à l'incertitude de la famille. En plus, ils veillent à respecter l'environnement et à ne porter aucun préjudice aux animaux vivants dans les cours d'eau.

En prenant l'opération Libremeuse comme exemple, vous trouverez ci-dessous une explication étape par étape d'une opération de recherche dans l'eau menée par la Cellule des Personnes Disparues.

Etape 1

Tout d'abord, le Service d'Appui Technique de la Police de la Navigation (SPN) se rend sur place avec un scanner sonar. C'est un sonar jaune qui a la forme d'un torpédo qui, le plus souvent, est tiré à l'arrière d'un RIB (Rigid Inflatable Boat) de la SPN. Les RIB peuvent être transportés sur une remorque et peuvent, de ce fait, être mis en œuvre sur les cours d'eau de tout le pays.

Trois hommes de la Police de la Navigation prennent place dans le RIB. A l'aide du sonar, ceux-ci scannent les eaux et lorsqu'ils trouvent quelque chose, ce « spot » ou cet endroit est désigné grâce à des coordonnées GPS.

Etape 2

Six à huit plongeurs de la Protection Civile de Crisnée recherchent ce qui se trouve précisément aux endroits désignés par le sonar. S'ils arrivent à retirer le numéro de plaque d'un véhicule, ils ramènent celui-ci à la surface et on contrôle si il s'agit :

- a. d'un véhicule qui figure sur la liste des personnes disparues avec leur véhicule ;
- b. d'un véhicule qui est signalé volé ou qui a été utilisé pour commettre un délit ;
- c. d'un véhicule inconnu.

Etape 3

Les plongeurs fixent le véhicule à une grue.

Cette grue appartient à une firme privée désignée par marché public.

Si le véhicule est enfoncé profondément dans la vase, on y fixe d'abord des ballons remplis d'air comprimé pour le remonter à la surface.

Etape 4

Le véhicule est alors mis sur le côté à l'aide de la lourde grue.

La Protection Civile nettoie le véhicule.

Si il s'agit d'un véhicule dans lequel se trouve probablement une personne disparue, celui-ci est alors immédiatement recouvert d'une bâche et placé dans un container. Une fois placé dans un endroit sûr, le véhicule sera soumis à une fouille en profondeur.

Etape 5

Le Service Criminalité Automobile de la Direction de la Criminalité contre les Biens de la Police Fédérale se penche sur le véhicule et vérifie si celui-ci a été volé, carjacké ou utilisé lors d'une attaque à main armée etc.

Etape 6

Si il s'agit d'un véhicule dans lequel on suspecte de trouver quelqu'un ou quelque chose, on appelle le Disaster Victim Identificationteam (DVI) et ce, afin de procéder à l'identification. Le DVI fait partie des Unités Spéciales de la Police Fédérale. Le parquet local est également averti et, dans certains cas, le labo de la Police Technique et Scientifique de la Police Fédérale descend sur les lieux.

Si le véhicule est resté longtemps dans l'eau et qu'il est rempli de vase, celui-ci est alors vidé très prudemment par l'équipe de la Protection Civile et rincé dans un grand tamis. Le but est de ne pas manquer le moindre morceau d'os, le moindre morceau d'une montre ou d'un briquet qui pourrait s'avérer être une information précieuse pour l'identification. Le DVI peut également faire appel à d'autres spécialistes tels que médecin légiste, dentiste, anthropologue, etc. qui, en collaboration avec le DVI, tentent d'identifier la personne retrouvée.

Etape 7

Le service de dépannage de Liège, qui a également un centre de dépollution agréé, emporte alors l'épave et détruit les matières qui pourraient s'avérer dangereuses pour l'environnement : pneus, huile, essence, batterie,...

Le véhicule est ensuite démoli.

Il est important qu'un service de dépannage agréé soit chargé de ce travail afin d'éviter que des commerçants peu scrupuleux utilisent le numéro de châssis du véhicule afin de revendre des véhicules volés.

Lors de l'opération Libremeuse, on a également fait sans cesse appel à la Police Locale qui a dressé procès-verbal pour chaque véhicule retrouvé. Les fonctionnaires de Police Locale veillent, en cas de besoin, à la protection et à la surveillance des quais.

De son côté, la Police de la navigation s'occupe de la surveillance sur l'eau et de la communication avec les services de la navigation.